

DRAFT

BURKINA FASOFASO
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET DE
L'ALPHABÉTISATION

PROJET

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT STRATEGIQUE
DE L'ÉDUCATION DE BASE (PDSEB)
2011-2020

NOTE DE CADRAGE

Mars 2010

TABLE DES MATIERES

I. RAPPEL DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PDDEB	4
1.1 CONTENU DU PDDEB	4
1.2 OBJECTIFS GENERAUX DU PDDEB	5
1.3 OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PDDEB	5
1.4 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DECENNAL	6
II. SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION DU SETEUR DE L'EDUCATION	7
III. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU PDSEB	8
3.1 JUSTIFICATION	8
3.2 OBJECTIF GENERAL	10
3.3 OBJECTIFS SPECIFIQUES	11
IV. RESULTATS ATTENDUS	11
V. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE COORDINATION DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PDSEB	11
5.1 ROLE DU COMITE DE PILOTAGE	12
5.2 ROLE DU COMITE TECHNIQUE	12
VI. METHODOLOGIE ET ETAPES D'ELABORATION DU PDSEB	12
6.1 ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR L'EDUCATION DE BASE	12
6.2 REDACTION ET ADOPTION DU DOCUMENT DU PDSEB	13
ANNEXE : CALENDRIER DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PDSEB	14

INTRODUCTION

1. Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, s'est engagé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'échéance arrive à terme en 2015. A cet effet, le pays a défini un certain nombre de secteurs prioritaires de développement dont l'éducation, avec la ferme volonté de réaliser l'Education Pour Tous (EPT) en 2015 qui fait partie intégrante des OMD.
2. Cependant, les performances du système éducatif national restaient faibles, notamment dans le secteur de l'éducation de base. Le gouvernement a alors formulé le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) avec pour ambition de trouver des solutions définitives aux problèmes qui se posent au développement de l'éducation et réaliser les objectifs de l'EPT en 2015. La planification des objectifs, stratégies et actions du programme a été placée dans une perspective de long terme, conformément : i) à la vision de développement humain durable adoptée par le Burkina, ii) aux orientations de la décennie de l'Education lancée par l'OUA, iii) à l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, iv) ainsi qu'aux conclusions et recommandations des Etats Généraux de l'Education. Le programme s'est également référé au cadre défini par le plan stratégique global de développement du secteur de l'Education, adopté en 1997.
3. Dix ans après la conception et la mise en œuvre du PDDEB, force est de reconnaître que l'atteinte des OMD en matière d'éducation est loin d'être réalisée. En effet, de grands retards sont constatés dans le développement de l'éducation et au-delà, dans tous les secteurs de la vie socioéconomique que concernent les OMD dont la santé et la fourniture d'eau potable aux populations. En 2008 le taux brut de scolarisation se situe à 72,4% au primaire, 20,7% au secondaire et 303 étudiants pour 100.000 habitants sont inscrits dans le supérieur. Selon les résultats de l'enquête des ménages réalisée en 2007 (QUIBB-2007), le niveau d'alphabétisme des adultes est estimé à 28,7%.
4. Il apparaît dès lors nécessaire d'identifier et mettre en œuvre des stratégies et actions mieux adaptées aux fins d'accélérer la réalisation de l'Education Pour Tous d'ici à une échéance qui paraît raisonnable. L'atteinte de la scolarisation universelle a donc été reportée à 2020 et les objectifs fixés pour 2015 ne visent plus qu'à réaliser 100% de taux d'accès et 75% de taux d'achèvement primaire. Aussi, pour renforcer les bases du système éducatif national, le gouvernement a-t-il adopté en 2008 une nouvelle lettre de politique éducative qui met en évidence de nombreux défis que le système doit relever. Dans l'ensemble, l'éducation doit pouvoir jouer son rôle de levier du développement économique et social du pays.
5. Le Burkina Faso est cependant conscient de l'importance des contraintes actuelles liées au faible niveau des ressources du pays et à la crise financière qui prévaut depuis 2008. La réalisation des différents objectifs identifiés dans la lettre de politique éducative, nécessitera une mobilisation conséquente de ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la mise en place d'un dispositif institutionnel efficace de suivi et de concertation.
6. La révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, CSLP- deuxième génération, a pour ambition de parvenir à l'élaboration au cours de l'année 2010 d'un nouveau référentiel en matière de développement pour le Burkina Faso. Pour ce faire, le gouvernement a mis en place, le 15 mai 2009, un dispositif institutionnel chargé de conduire et d'encadrer le processus de révision du CSLP. Cette révision du CSLP devrait découler sur la formulation d'une stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2020 qui s'appuie sur les secteurs stratégiques producteurs

de croissance. L'éducation en tant que vecteur du développement, devrait occuper une place prépondérante dans cette nouvelle vision de développement du pays.

7. Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, de concert avec les principaux partenaires techniques, financiers et sociaux du secteur et l'appui de consultants nationaux et internationaux a travaillé à l'élaboration d'un programme décennal de développement de l'éducation de base qui sert de cadre de référence à l'intervention de tous les acteurs du système éducatif de base pour les dix prochaines années à partir de l'année 2000, le PDDEB (2000-2009).
8. Le PDDEB a été approuvé le 23 Juin 1999 et adopté le 20 Juillet 1999¹. A cette occasion, le gouvernement a confirmé le caractère prioritaire accordé à l'Enseignement de Base et qui a déjà été proclamé à travers la Loi d'Orientation du Système Educatif de mai 1996². Ce programme se présente comme l'expression de la volonté du Gouvernement de trouver des solutions adaptées et urgentes aux graves problèmes qui gênent la réduction de l'analphabétisme et promotion d'une éducation de base de qualité.
9. Le PDDEB a donc été planifié sur la période 2000-2009. En raison de contraintes diverses, il n'a démarré qu'en septembre 2002. La 1^{ère} phase a pris fin en 2005 et 2006-2007 a été une phase intérimaire pour préparer la 2^{ème} phase qui couvre la période 2008-2010. Le programme est donc prévue prendre fin en décembre 2010.
10. A six ans du bilan des OMD, il est apparu nécessaire de réajuster le PDDEB après avoir fait le bilan de ses acquis et faiblesses. Il s'agit d'envisager un nouveau programme dont l'objectif majeur sera d'améliorer la qualité de l'éducation, notamment par le renforcement des capacités des acteurs et l'amélioration de l'efficacité interne du système éducatif.
11. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente note de cadrage qui constitue un document d'orientation stratégique et de plaidoyer dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme de développement de l'éducation, qui soit en phase avec la SCADD et prenne en compte les défis du secteur. La note de cadrage consigne les différentes étapes et activités relatives à l'élaboration et à l'adoption d'un nouveau document de référence visant à accélérer le développement de l'éducation de base au Burkina Faso sur la période 2011-2020.
12. La note de cadrage comporte les parties suivantes : i) Rappel du contenu et objectifs du PDDEB ; ii) la situation actuelle du secteur de l'éducation de base ; iii) justification et objectifs du processus d'élaboration du PDSEB ; iv) les résultats attendus ; v) le cadre institutionnel d'élaboration du PDSEB; vi) la méthodologie et les étapes ; vii) le chronogramme du processus.

I. RAPPEL DU CONTENU ET OBJECTIFS DU PDDEB-2000-2009

13. Le PDDEB a mis l'accent sur le développement des compétences à tous les niveaux du système et a cherché à:
 - renforcer de la gestion des écoles, à tous les niveaux du système ;

¹Conseil des Ministres du Mercredi 23 Juin 1999 et Décret n° 99-254/PRES/PM/MEBA du 20 Juillet 1999

²Loi n° 013/96/ADP du 09 Mai 1996 portant orientation du système éducatif.

- renforcer les capacités du personnel national à piloter, coordonner et utiliser efficacement les aides extérieures ;
- développer des compétences des services centraux et déconcentrés en matière de planification, gestion et évaluation des programmes d'éducation;
- améliorer la qualité et l'opérationnalité des outils de gestion ainsi que des procédures et mécanismes de gestion et pilotage du programme sectoriel.

Objectifs généraux du PDDEB

14. Quatre (04) grands objectifs ont été assignés au Plan Décennal. Il s'agit :

- d'accroître l'offre d'éducation de base et réduire les disparités entre genre, entre régions géographiques et entre les situations socio-économiques des élèves ;
- d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et développer la cohérence et l'intégration entre des différents niveaux et modalités d'éducation ;
- de promouvoir l'alphabétisation ainsi que de nouvelles formules d'éducation alternatives, à la fois comme facteur de promotion du développement et élément d'appui au développement de l'enseignement de base formel ;
- de développer les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures, centrales et décentralisées, en charge du secteur ainsi que les capacités de coordination des interventions extérieures.

Objectifs spécifiques

15. Des actions devraient être menées de manière à :

- porter le taux de scolarisation à 70% en 2009, avec un effort particulier en faveur des filles et des zones rurales les plus défavorisées;
- diversifier les formules d'éducation de base telles que les Ecoles Satellites, les Centres d'Education de Base Non Formelles (CEBNF), les écoles franco-arabes modernisées, les centres « d'alphabétisation des petits » ;
- porter le taux d'alphabétisation à 40% en 2009 par le développement et la diversification des actions d'alphabétisation ;
- améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base par la formation des personnels d'enseignement et d'encadrement, l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage, la mise en place de projets d'écoles et un contrôle permanent de la qualité ;
- diversifier les actions de post-alphabétisation en langues nationales et en français pour mieux assurer la formation – information des alphabétisés et créer un environnement libre, propice au développement de l'éducation de base,

- renforcer les capacités de pilotage et de gestion du MEBA par la formation des personnels, le développement de l'information et de la recherche appliquée, la mise en place d'un dispositif opérationnel de suivi/évaluation des projets et programmes.

Stratégie de mise en œuvre du Plan Décennal

16. Le programme a couvert la période (2000-2009) et s'est exécuté par phases triennales successives. Il a couvert les domaines de compétences du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation que sont l'éducation de base formelle et l'éducation de base non formelle. Il a pris en charge l'éducation de la petite enfance et a jeté les bases du développement global du système éducatif dans son ensemble. Chaque phase a poursuivi des objectifs spécifiques précis.

Phase I : 2000 – 2002

17. Cette phase était consacrée à la poursuite de l'expansion de l'éducation de base pour atteindre les résultats suivants :
- i. Un taux brut de scolarisation au primaire de 51,16 % en 2002 ;
 - ii. Un taux brut d'alphabétisation de 31,11 % en 2002 ;
 - iii. Un taux brut de scolarisation des filles de 44,08 % en 2002.

Cette phase devrait aussi permettre :

- la mise en œuvre de campagne d'alphabétisation en soutien à la promotion de l'enseignement primaire dans les zones à faible demande d'éducation.
- la promotion de l'éducation préscolaire en rapport avec le Ministère chargé de l'Action Sociale. Il s'agit surtout d'accroître le nombre des structures formelles publiques, multiplier les structures non formelles d'encadrement du jeune enfant et de mettre en place les conditions et modalités de coopération entre institutions et structures de prise en charge de la petite enfance.
- la mise en place de stratégies et de plans d'action pour renforcer les actions d'amélioration de la qualité et l'efficacité de l'éducation de base formelle et non-formelle par :
 - la réduction des coûts unitaires ainsi que la maîtrise des charges récurrentes.
 - l'amélioration du déroulement des campagnes d'alphabétisation.

Phase II : 2003-2005.

18. La phase II visait de:

- poursuivre l'effort d'expansion de l'éducation formelle pour atteindre les taux bruts de scolarisation primaire suivants : 58,52 % dans l'ensemble dont 52,06 % pour les filles en 2005;
- développer l'éducation de base non formel pour atteindre un taux d'alphabétisation de 37,22 % en 2005;

- mettre en œuvre des conclusions et résultats des études réalisées au cours de la phase I

Phase III : 2006 - 2009 :

19. Cette étape devait constituer la phase de consolidation des actions d'expansion de l'éducation de base, d'amélioration de sa qualité et de sa pertinence mais aussi de renforcement des capacités de gestion du système éducatif. Cette phase a visé atteindre les objectifs de 70 % de taux brut de scolarisation au primaire dont 65% pour les filles en 2009 et réaliser 40 % de taux d'alphabétisation cette année là.

II. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE

20. Le Burkina Faso a réalisé d'importants progrès vers la réalisation d'une éducation de base de qualité pour tous. L'offre éducative s'est accrue avec l'ouverture et la construction de 3 918 écoles entre 2002 et 2008, soit 653 écoles ouvertes en moyenne par an ainsi que le recrutement de 3 000 enseignants en moyenne sur la période sous revue. La couverture éducative s'est améliorée, notamment dans les zones rurales et particulièrement pour les filles. Au primaire, le taux brut d'amission (TBA) est passé de 40,33% en 2001 à 78% en 2008 et le taux brut de scolarisation de 43,43% à 72,4% sur la même période. Le taux d'achèvement a gagné points depuis 2002 et se situe à 41,7% en 2008. Au secondaire, le TBS est passé de 14,35% en 2003 à 20,7% en 2008.
21. En dépit des efforts soutenus du gouvernement et des PTF dans la fourniture de services éducatifs et le soutien financier au secteur, le niveau de scolarisation au Burkina Faso demeure encore l'un des plus faibles d'Afrique et du monde. Et, pour qu'en 2015 au plus tard, 75% des enfants de 12 ans achèvent l'école primaire et qu'en 2020 ils puissent tous achever ce niveau d'éducation, les efforts doivent être poursuivis et même intensifiés.
22. En effet, de nombreuses contraintes freinent le développement de l'éducation au Burkina Faso: faible qualité de l'enseignement et des apprentissages, insuffisance des maîtres dans les écoles, surcharge de classes dans certaines régions et sous utilisation des infrastructures dans d'autres, beaucoup d'inégalités filles/garçons, taux de redoublement et d'abandon en cours de cycle élevés, faible taux de transition entre enseignement primaire et enseignement secondaire, faible niveau de scolarisation en milieu rural, absence de passerelle entre éducation non formelle et éducation formelle, coûts unitaires d'éducation trop élevés, faible adéquation entre les acquis des apprentissages et les besoins du marché de travail, faible capacité de gestion et de pilotage du système, etc.
23. Dans le primaire, les disparités dans l'accès à l'école et dans la réussite scolaire restent particulièrement fortes entre milieux sociaux et géographiques (urbain/rural) et entre garçons et filles. Si le Burkina Faso a réussi à augmenter substantiellement le nombre de maîtres formés chaque année dans les ENEP (3 000 enseignants diplômés sortent désormais chaque année des écoles de formation de maîtres contre 900 en 1999), le nombre de classes construites chaque année n'arrivent pas à satisfaire les besoins, ce qui constitue un défi du point de vue de l'offre de conditions adéquates de travail pour enseignants et élèves.
24. La croissance rapide des effectifs dans le primaire et la volonté du gouvernement d'élargir l'éducation de base jusqu'à l'âge de 16 ans ont induit des besoins considérables au niveau post-primaire. Mais ce niveau d'éducation ne dispose pas de suffisamment de capacités

d'accueil et d'encadrement. En dépit de la forte demande d'éducation qui existe dans le post-primaire, la scolarisation demeure faible avec seulement 27,4% de taux brut de scolarisation. Les offres de formation professionnelle ou d'apprentissage dual de ce niveau restent aussi très peu développées.

25. Dans le primaire, on observe une très faible rétention comme le révèle le taux d'achèvement qui tarde à s'améliorer (41,7% en 2008). Les résultats des évaluations des apprentissages signalent que la qualité des apprentissages reste faible (scores moyens en français et en mathématiques inférieurs à 50%) même si on enregistre des progrès sur la période 2003-2006. Par ailleurs, les disparités dans l'accès à l'école et dans la réussite scolaire restent fortes entre catégories sociales et milieux géographiques (urbain/rural) et entre garçons et filles. Si le Burkina Faso a réussi à accroître son flux de formation des maîtres dans les ENEP, le rythme de construction des classes est très inférieur aux besoins, ce qui constitue un défi majeur à relever.
26. Le système éducatif a tendance à produire beaucoup de diplômés de l'enseignement général sans qualification professionnelle, reléguant aux seconds rôles l'enseignement et la formation professionnels et techniques. ET, bien qu'il y ait eu ces dernières années un regain pour la formation professionnelle et technique, les capacités d'accueil de ses structures sont restées limitées au regard des besoins.
27. Au niveau de l'éducation non formelle, malgré les avancées de ces cinq dernières années, le taux d'alphabétisation demeure encore faible (28,7%) avec au moins quatre (4) millions d'adultes analphabètes parmi la population de plus de 15 ans constitués par des décennies de sous scolarisation qu'il convient de résoudre par le développement d'activités d'alphabétisation.
28. En outre, une étude réalisée en 2008 révèle que sur 960 heures de cours à dispenser par an dans le primaire, seulement 574 heures sont effectivement enseignées ; d'où une perte de 40 % d'heures d'enseignement. Une telle situation qui a un impact sur la qualité de l'enseignement doit être rapidement corrigée

III. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS D'ELABORATION DU PDSEB

3.1 JUSTIFICATION

29. En matière d'éducation, les perspectives pour les prochaines années sont de maintenir la priorité de l'éducation de base et de veiller au développement des enseignements secondaire et supérieur tout en professionnalisant les différents niveaux d'éducation et de formation.
30. Le gouvernement veillera à mettre en adéquation les orientations du système éducatif avec la vision « Burkina Faso2025 ». Pour ce faire, les stratégies de développement de l'éducation de base seront réajustées, notamment en ce qui concerne la formation, le recrutement et le déploiement des enseignants, la gestion du redoublement, surtout en fin de cycle, la gestion du temps d'apprentissage effectif, l'utilisation des langues nationales comme moyen d'enseignement, la prise en charge de la nutrition et de la santé en milieu scolaire, la gestion de la décentralisation du système éducatif, particulièrement la dévolution des responsabilités aux acteurs locaux et aux collectivités territoriales, la gestion des passerelles entre les différents niveaux éducatifs et entre le système formel et le

système non formel tel que mis en œuvre par la Réforme³, la gestion de la politique des infrastructures scolaires, etc.

31. Suite à l'obtention de ressources complémentaires de l'initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA-EPT), des réformes sont en cours pour renforcer les capacités institutionnelles des ministères en charge du secteur de l'éducation. Les perspectives pour les cinq prochaines années (2011-2015) sont donc de maintenir la priorité accordée au développement quantitatif et qualitatif de l'éducation de base, mais aussi de permettre le développement des niveaux préscolaire, post-primaire y compris la formation professionnelle. Il s'agit d'une part de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système afin de répondre aux aspirations de la population.
32. Le réajustement de la stratégie du secteur de l'éducation de base se justifie par les mutations internes et externes survenues au cours des cinq dernières années. La nécessité de réviser le PDDEB peut se rapporter aux arguments suivants.

- a. **Le premier argument** tient à la vision de développement à long terme dessinée à travers le projet de société du Burkina Faso pour l'horizon 2025. Cette vision définit l'ambition de développement à long terme qui est un point de repère que le pays se fixe en dehors de toute contrainte. L'atteinte de cette ambition implique des ruptures pour se sortir de l'inertie et des pesanteurs et prendre l'envol nécessaire vers le progrès, en trouvant de nouvelles voies de création de valeurs. Il s'avère donc nécessaire de disposer d'un nouveau cadre qui servira de fondement pour la définition des objectifs de long terme.

Le développement économique du Burkina Faso ne dépendra pas seulement de l'importance du capital physique, mais fera appel à la maîtrise du savoir et de la technologie ainsi qu'à la formation des travailleurs pour développer en eux, des capacités de créativité.

L'édification de la société du savoir constitue l'une des principales orientations stratégiques pour atteindre des niveaux de croissance plus élevés et gagner le pari de l'emploi, puisque le savoir constitue une clé de réussite sociale et une arme compétitive pour la création de richesses et la diffusion du progrès. L'atteinte d'un tel résultat passe par la conception d'un secteur éducatif en phase avec son environnement de développement.

- b. **Le deuxième argument** se rapporte à l'explosion démographique que le dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) a révélée et qui interpelle sur la prise en compte des questions de populations dans les politiques nationales. Sur le plan démographique, on estime la population du Burkina Faso en 2009 à près de 15 millions d'habitants dont 48,7% d'hommes et 51,3% de femmes. Cette population est en majorité jeune (47% de la population a moins de 15 ans) et le taux de croissance annuelle et l'espérance de vie sont respectivement de 3,1% et 47 ans en 2006. Cette structure de population met en évidence les défis importants qui se posent en termes de satisfaction des besoins de services de base dont l'éducation.
- c. **Le troisième argument** tient aux engagements pris par le Gouvernement lors de la revue d'avril 2006 de réviser le CSLP en cours pour déboucher sur un CSLP de troisième génération prenant en compte les évolutions du contexte politique et socio-économique

³ Il s'agit de la Réforme du système éducatif burkinabè adoptée en 2009

intervenues aux plans national et international. Le réajustement de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de celle de développement de l'éducation s'inscrit dans les principes de la gestion de l'aide publique conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide Publique au Développement.

- d. **Le quatrième argument** tient au fait que le Burkina a pris conscience de ce que le développement réussi de son système éducatif passe aussi par l'utilisation des langues nationales comme moyen d'enseignement/apprentissage car, selon les conclusions tirées par l'ADEA⁴, toutes les expériences dans ce domaine montrent que les apprenants acquièrent plus efficacement des connaissances dans une langue qu'ils maîtrisent.

3.2 OBJECTIF VISE PAR L'ELABORATION DU PDSEB (2011-2020)

33. L'objectif visé est de mettre en place les conditions favorables à un développement accéléré et durable du secteur éducatif du Burkina Faso en disposant d'un cadre de référence pouvant guider et orienter les appuis des acteurs nationaux et des partenaires au développement dans le secteur de l'éducation de base. En effet, le Burkina Faso envisage, à travers le nouveau programme, de promouvoir l'accès à l'éducation de base conformément à la loi d'orientation de 2008 qui vise à élargir l'accès aux enseignements préscolaire, primaire, premier cycle du secondaire général et technique ainsi que la formation professionnelle. L'atteinte de la scolarisation primaire universelle, visée en 2020 avec comme objectifs intermédiaires un niveau d'admission universel de 100% dès 2015 et d'un taux d'achèvement de 75,1% en 2015, constitue une orientation majeure du programme éducatif.
34. Le nouveau programme vise à améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages ainsi que la rétention à tous les niveaux éducatifs. L'atteinte de ces objectifs impliquent une amélioration de la gestion administrative, fiduciaire et pédagogique dans le sens d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles.

3.3 OBJECTIFS SPECIFIQUES

35. Le processus d'élaboration du programme de développement stratégique de l'éducation de base poursuit les objectifs spécifiques suivants :
- capitaliser l'ensemble des études et travaux déjà réalisés (RESEN, Audits, etc.) pour faire un bilan exhaustif du secteur de l'éducation de base ;
 - faire une analyse de la situation actuelle du secteur prenant en compte les défis et les opportunités ;
 - tirer les leçons de la mise en œuvre du PDDEB depuis 2002 et autres projets d'éducation de base ;
 - identifier les principaux leviers pour un développement accéléré du secteur éducatif
 - dégager les axes d'orientation et les recommandations pour la formulation du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) ;
 - formuler le Programme de Développement Stratégique de l'Education de base (PDSEB) pour la période 2011-2015.

⁴ ADEA, Conférence sur l'enseignement en langues nationales, tenue du 20 au 22 janvier 2010 à Ouagadougou (B.F.) ;

IV. RESULTATS ATTENDUS

36. Les résultats attendus du processus sont les suivants :

- un document de capitalisation de l'ensemble des évaluations (diagnostics) comportant le bilan du passé, l'analyse de situation actuelle du secteur (comportant les défis et les opportunités), les grandes orientations que le Burkina Faso se donne pour accélérer durablement le développement du secteur de l'éducation de base pour la période 2011-2015 est disponible ;
- un document du PDSEB comprenant les orientations, les enjeux et défis, la vision, les objectifs, les axes stratégiques, les résultats et effets attendus est élaboré ; il inclura en outre les mécanismes de suivi et d'évaluation, les acteurs de mise en œuvre et d'appui ainsi que le programme d'action et le budget.

37. A la fin du processus, le document du PDSEB devrait être adopté par le gouvernement et publié par décret pris en conseil de ministres.

V. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE COORDINATION DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PDSEB

38. Le processus sera conduit sous la supervision d'un Comité de pilotage, qui sera appuyé par un Comité technique.

5.1 ROLE DU COMITE DE PILOTAGE

39. Sous la présidence du Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation, le Comité de pilotage assumera les travaux d'orientation du processus. A ce titre, il donnera les directives et veillera au bon déroulement du processus, notamment au respect du calendrier de déroulement des opérations et à la qualité des documents produits. Il rendra périodiquement compte au gouvernement et lui soumettra à la fin du processus, un rapport d'exécution et la version finale du document de PDSEB pour adoption. Il se réunira au moins une fois par trimestre en session ordinaire et en session extraordinaire en cas de besoin.

5.2 ROLE DU COMITE TECHNIQUE

40. Sous la présidence du Secrétaire Général du MEBA, le Comité technique conduira les travaux d'animation du processus. Il élaborera les termes de références du processus ; les différents documents de base nécessaires pour alimenter le processus et le rapport en Conseil des ministres. Il organisera des réunions d'information et de sensibilisation des différents acteurs sur l'état d'avancement du processus des consultations sur le PDSEB, l'appropriation de la présente note conceptuelle et du calendrier du processus d'élaboration et finalisera le document de PDSEB. Il s'organisera en groupes de travail et tiendra des réunions d'échanges chaque fois que de besoin.

41. Le comité technique peut faire appel à des personnes ressources pour l'appuyer dans sa tâche.

42. Le Secrétaire Permanent du PDDEB, assurera le secrétariat du dispositif institutionnel et la gestion courante des activités liées au processus. Il sera précisément chargé de rédiger les

synthèses, conclusions et recommandations des travaux du Comité de pilotage et du Comité technique. Il préparera également les convocations et organisera les différentes réunions et rencontres. Il convoquera périodiquement les réunions de travail du Comité technique. Enfin, il produira des notes techniques sur le processus et organisera les ateliers de validation du PDSEB.

43. Les attributions et compositions du Comité de pilotage et du Comité technique seront précisés par arrêtés du Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation. La composition de ces comités devra comprendre l'ensemble des acteurs du système éducatif (Administration, PTF, ONGs, Société civile, acteurs locaux, etc.).

VI. METHODOLOGIE ET ETAPES D'ELABORATION DU PDSEB

6.1 L'ANALYSE DE LA SITUATION DE L'EDUCATION DE BASE

44. L'analyse de la situation consistera à dresser un état des lieux de la situation socioéconomique du secteur éducatif à partir des informations disponibles (données statistiques, rapports d'évaluations, d'enquêtes, études, revues du PDDEB, etc.). Elle passera par l'accomplissement des tâches suivantes qui nécessiteront, pour certaines, le recours aux services de consultants (appuis techniques) :

- procéder à une évaluation de la mise en œuvre du PDDEB ;
- capitaliser les conclusions des revues du PDDEB et de l'étude RESEN ;
- prendre en compte les travaux sur la stratégie d'accélération des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- tenir compte des conclusions des travaux sur la révision du CSLP et l'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ;
- préparer un document de capitalisation de l'analyse de la situation (document de diagnostic), sur la base de toutes les informations, avec des recommandations et de grandes orientations quant au futur cadre de référence pour accélérer durablement le développement du secteur de l'éducation de base sur la période 2011-2020 ;
- prendre en compte dans ce document les dimensions transversales (genre, environnement, population, renforcement des capacités, vision 2025, etc.) ainsi que les enjeux de la déconcentration/décentralisation ;

6.2 REDACTION ET ADOPTION DU DOCUMENT DU PDSEB

45. L'étape de rédaction et d'adoption du document consistera à rédiger le document, à organiser les ateliers de validation et à soumettre le document du nouveau programme à la validation du gouvernement.

- La rédaction du document bénéficiera de l'expertise de consultants et des conseils du comité technique, notamment à travers la validation du canevas de rédaction. La rédaction se fera selon un schéma qui pourrait être le suivant : le contexte du pays et de l'éducation, la problématique, les orientations stratégiques, les objectifs, les résultats attendus du programme et le plan d'actions assorti de budget. Néanmoins, ce canevas sera soumis pour amendement et validation au Comité de pilotage.

- Après la validation du canevas, les consultants proposeront le premier draft du document qui doit être amendé par le comité technique au cours d'une retraite dont le lieu et la durée seront déterminés par ledit comité. Le draft sera ensuite amendé par le Comité de pilotage avant d'être corrigé par les consultants.
- 46. Le projet de document du programme sera vulgarisé à travers des ateliers impliquant les différentes parties prenantes ainsi que les différents acteurs de sa mise en œuvre (PTF, administration, ONG, syndicats, enseignants, etc...).
- 47. Sur la base des conclusions des travaux des ateliers, le Comité technique supervisera la production du draft final qui sera soumis à la validation du Comité de pilotage et ensuite transmis au gouvernement pour adoption.
- 48. Sur la base des conclusions des travaux des ateliers, le Comité technique produira le troisième draft du document de PDSEB qu'il finalisera suite aux amendements du Comité de pilotage.
- 49. Le projet de document de PDSEB, validé par le Comité de pilotage, sera enfin transmis au Gouvernement pour adoption.

ANNEXE : CALENDRIER DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PDASEB

N°	Activités	Responsables	Période	Année 2010																								Année 2011	
				Janv.		Fév.		Mars		Avril		Mai		Juin		Juil.		Août		Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Janv	
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1	Elaboration et validation de la note de cadrage et du calendrier	Comité technique et de pilotage	15 mars -15 avr.10																										
2	Réunions du Comité technique	SG-MEBA/SP-PDDEB	Tous les mois à partir du 15avr. 10																										
3	Réunions du Comité de pilotage	SG-MEBA/SP-PDDEB	Tous les trimestres à partir du 15 juin 10																										
4	Processus de recrutement de consultants pour l'évaluation du PDDEB	Comité technique	mi-avr.-fin avr. 10																										
5	Evaluation du PDDEB	Comité technique + Consultant	1 ^{er} mai -30 juin 10																										
6	Atelier de restitution du document d'évaluation du PDDEB	Comité technique	1 ^{er} - 15 juil. 10																										
7	Finalisation du document d'évaluation	Comité technique	16 – 30 juil. 10																										
8	Elaboration canevas rédaction PDASEB	Comité technique	1 ^{er} - 15 août 10																										
9	Recrutement consultants pour l'élaboration du PDASEB	Comité technique	16août-31août 10																										
10	Elaboration draft 1 PDASEB	Comité technique	1 ^{er} sept. - 30 oct. 10																										
11	Atelier de validation 1 ^{er} draft du PDASEB	Comité Technique	1er – 15 nov. 10																										
12	Rédaction 2 ^{ème} draft PDASEB	Comité Technique	16 nov. - 30 nov. 10																										
13	Amendement 2 ^{ème} draft par le Comité de pilotage	Comité de Pilotage	1 ^{er} - 15 déc. 10																										
14	Finalisation projet PDASEB et transmission au gouvernement	Comité technique	16 - 31 déc. 10																										
15	Adoption projet PDASEB par le Gouvernement	Conseil des Ministres	1 ^{er} - 15 janv. 10																										